



Rédaction : M-Ch BASTIEN et le SN
Directeur de publication : J-L DUC
Impression : EPA (photocopies)
Adhésion / Abonnement : Didier HUDE
Dépôt Légal : Octobre 2014
N° CPPAP: N° 0715 S 07415
N° SSN: N° 126063694
8 place de la gare de d'état
CPn°8 44276 Nantes cedex 2
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Éditorial : L'austérité, entre impasse républicaine et ferment du populisme.

DOSSIER ELECTIONS PROFESSIONNELLES

- Voter à quoi, quand, comment
- Quelques éléments pour faire campagne
- Rappel des compétences des CT et CAP
- Mener campagne
- Des exemples de luttes locales

Le contractuel et l'héautontimorouménos*

Brèves

- Transfert des CREPS aux Régions examiné au Sénat en novembre
- La formation coûte cher, il faut diminuer les dépenses de l'Etat. Et si on essayait l'ignorance ?

A diffuser

A Lire

EPA FSU

Fiche syndicalisation



L'austérité : entre impasse républicaine et ferment du populisme

Les métiers du sport et de l'animation, quand ils ne se pratiquent pas derrière un bureau, sont directement immergés dans la société dite civile. On peut y mesurer chaque jour les dégradations en cours des conditions de vie des plus modestes d'entre nous, la lente propagation des nouvelles formes de pauvreté. Les services publics de proximité, les politiques sociales des communes et conseils généraux sont essentiels pour exprimer la solidarité immédiate des collectivités. Mais les choix austéritaires en cours ne peuvent que contribuer à dégrader fortement la mise en œuvre de ces solidarités.

Le budget de l'Etat 2015 va venir en débat dans les semaines à venir. Il est marqué par les 50 milliards d'économies à faire d'ici 2017 pour que les ménages (via l'impôt direct et surtout la TVA) et les coupes dans la sécu et les finances publiques, alimentent le « pacte de responsabilité » promis au patronat. Ce gouvernement suit la même politique que celui d'avant le printemps 2012. Il est inspiré des mêmes principes qui font le pari du dumping social à terme pour relancer une compétition financière et économique mortifère pour les populations. Les pays du sud de l'Europe le constatent aujourd'hui : la crise financière a détruit la quasi-totalité des services publics et les moyens de la solidarité nationale. Tout est privatisé, les salaires au plus bas, la protection sociale condamnée. Le prix à payer pour la « relance » c'est la nouvelle pauvreté, les retraites de misère.

Ces derniers jours, en fin de troisième trimestre, l'Etat a rendu publique sa dotation aux départements et régions pour l'année 2014 ! Elle est en réduction très importante. C'est la première fois depuis la réforme voulue sous le régime Sarko/Fillon. Ce sont des millions par départements qui manquent à l'appel dans les budgets des collectivités, des milliards quand on fait l'addition. Il faut bien financer le pacte de responsabilité.

Des départements annoncent déjà la banqueroute. Tous doivent s'endetter alors que la volonté affichée est de lutter contre les déficits publics. Tous annoncent des suppressions d'emplois à court terme alors que le chômage augmente. Alors que l'Etat annonce des transferts de compétences aux régions et intercommunalités, ces dernières voient leurs dotations baisser, et aucune réforme fiscale à l'horizon. C'est catastrophique de dogmatisme et l'alternance annonce qu'elle fera pire !

Ce gouvernement, ce régime, a une responsabilité première dans la montée gravissime de l'extrême droite qui, trompant le gogo, avec rouerie, soutient des luttes syndicales, affiche de fausses solidarités avec le monde du travail. Les repères sont désespérants et le syndicalisme que nous incarnons ne trouve, pour l'heure, aucun débouché politique à ses revendications. Savoir le reconnaître n'est pas capituler, bien au contraire : c'est savoir être lucide sur le fait que le régime actuel, s'il n'infléchit pas sa politique, fait plus que se condamner lui-même. Il fait plonger toutes les forces sociales de progrès dans notre pays, y compris le syndicalisme indépendant des partis.

EPA, avec la FSU, va bientôt rencontrer le nouveau ministre de la ville et de la jeunesse et des sports (un de plus !). Nous lui dirons l'impasse ressentie. Et nous lui parlerons aussi des mauvais signaux donnés par la disparition programmée des politiques publiques dans son domaine de nouvelle responsabilité. Cet abandon est visible depuis le sombre passage de Valérie Fourneyron. Il est entretenu par Marisol Touraine et une administration aux ordres du « travail et de la santé » qui ne comprend rien aux politiques éducatives par le sport, qui ne considère pas grand-chose de l'éducation populaire. Si le nouveau ministre veut donner un signal fort qu'une inflexion est possible il aurait un acte à faire, un choix à porter dans le

gouvernement. Et ça ne coûterait rien. C'est de détacher jeunesse et sports des ministères sociaux, restructurer les services éducatifs de son ministère en leur faisant quitter les DDCS/PP pour constituer des unités territoriales des directions régionales. La fenêtre de tir est réduite. Nous sommes à mi-mandat du quinquennat, à l'aube d'une réforme territoriale qui se fera avec le pouvoir en place ou son successeur. Le ministre de la réforme et celui de la sphère fonction publique le proclament : ils font l'inventaire de ce qui doit relever de prérogatives publiques et de ce qui peut être concédé à des « partenariats ou opérateurs ». Le combat que nous menons en intersyndicale depuis des mois va bientôt être soumis à l'épreuve des faits : soit nous gagnons une refondation, soit nous perdons et disparaissions dans une administration repliée en bureaux de préfectures sur du régional. Le sport sera voué au CNOS, l'éducation populaire au lobby associatif. Les CREPS disparaîtront au gré des volontés régionales, asservis aux seules logiques de la formation professionnelle et des CFA.

Défaitisme tout ça ? Que nenni. Savoir, pouvoir analyser et anticiper, est une clé essentielle pour se battre et tenter d'agir sur des choix, les infléchir dans un rapport de forces qui suppose des alliances. C'est ce à quoi nous travaillons, bien au-delà des concurrences syndicales attisées de temps à autres par des élections où les écuries font les comptes de leur fonds de commerce.

Didier Hude

DOSSIER ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Tous les agents de la fonction publique de l'Etat, de la territoriale et de l'hospitalière vont voter entre le 27 novembre et le 4 décembre.

Tous les personnels seront appelés à voter 3 fois.

Dans les services Jeunesse et Sports, Cohésion Sociale chacun votera aussi 3 fois.

Voter à quoi ?

Pour les représentants aux commissions administratives paritaires (CAP), si l'on est titulaire ou aux Commissions consultatives paritaires (CCP) si l'on est contractuel.

La FSU dépose des listes de candidats dans tous les corps spécifiques jeunesse et sports : Professeurs de sports, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, conseiller technique et pédagogique supérieur, contractuels.

La FSU dépose des listes dans tous les corps de l'Education Nationale.

Pour les représentants aux comités techniques locaux (DDCS, DDCSPP, DRJSCS, CREPS, administration centrale, écoles et instituts.)

Selon les effectifs des services il y a vote sur sigle (effectifs inférieurs à 100) ou sur listes (effectifs supérieurs à 100). La FSU dépose son sigle dans tous les services où cela est possible. Elle dépose des listes partout où des militants sont présents.

Pour les DDI, l'ensemble des voix sera additionné pour déterminer la composition du CT central des DDI.

Pour les représentants au comité technique ministériel qui assure la gestion de son statut :

CT ministère Santé, Affaires Sociales ou CT Jeunesse et Sports, ou CT Education Nationale.

Ainsi les personnels administratifs qui auront choisi d'intégrer les corps administratifs du ministère des affaires sociales voteront au CTM Santé et les personnels administratifs restés au ministère de l'Education Nationale voteront au CTM Education Nationale. L'addition des résultats pour la fonction publique de l'Etat déterminera la composition du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. L'addition des voix pour les trois fonctions publiques déterminera la composition du conseil supérieur de la Fonction publique. Ces résultats détermineront aussi les moyens attribués aux syndicats.

La FSU dépose une liste au CT Jeunesse et Sport et une liste au CT Education Nationale.

En votant, chaque fonctionnaire choisit les orientations qu'il souhaite pour la fonction publique, ses missions et sa carrière, et aussi il donne des moyens à cette organisation pour qu'elle puisse mettre en œuvre cette orientation.

Dès réception du matériel de vote, entre le 27 novembre et le 4 décembre.

Voter quand ?

Voter comment ?

Par correspondance ou dans les bureaux de vote locaux, ou encore par vote électronique si l'on est personnel d'un corps géré par l'Education Nationale.

Quelques éléments pour faire campagne

Faire le bilan du mandat précédent

5 millions de fonctionnaires vont voter, en même temps pour la première fois. Tous les votes seront additionnés et détermineront la représentativité des organisations syndicales. Il s'agit de mesurer le poids de chaque organisation syndicale, au regard de leurs propositions et de leur bilan. Les votes, il y a 4 ans ne se sont pas déroulés en même temps, mais toutes les organisations syndicales se sont présentées, toutes ont eu des mandats à défendre. Il est donc possible d'en faire le bilan.

Durant ces 4 dernières années, les victoires syndicales et sociales n'ont pas été au rendez-vous. Au contraire, nous avons du subir la RGPP, la MAP, la réduction des dépenses publiques et les suppressions de poste. La comparaison des listes d'électeurs d'un scrutin à l'autre est terrible. Partout des baisses d'effectifs.

Alors soyons clairs il y a eu des organisations syndicales présentes dans les luttes, par exemple contre les mutualisations qui permettent les suppressions de postes, contre les réformes des

retraites et celles qui signent le pacte de responsabilité en échange d'hypothétiques emplois; celles qui revendiquent l'harmonisation des régimes indemnitaires, la reconfiguration des bureaux au lieu de condamner la transformation des structures qui génèrent souffrance au travail, creusement des écarts de revenus.

Ainsi c'est sous prétexte d'harmonisation des primes, que des collègues administratives de l'Education Nationale ont été encouragées à demander leur intégration dans les corps des ministères sociaux, pour perdre au passage ce que leurs luttes avaient obtenu en matière de diminution du temps de travail.

C'est sous prétexte d'harmonisation du temps de travail que les personnels techniques et pédagogiques ont failli perdre le bénéfice de l'article 10 qui leur permet d'effectuer 1607h, comme tous, en toute autonomie pour exercer leurs missions pédagogiques.

Le discours de l'harmonisation ou de la mutualisation cache en vérité des reculs sociaux.

Cette combativité sur le cadre permet de distinguer entre ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'alternative à la concurrence libre et non faussée, que la dette nous impose une seule et unique voie : la réduction des dépenses publiques et ceux qui militent pour d'autres choix. Se sortir de la tête le « il n'y a pas de choix » rend plus à même de gagner des améliorations de statuts, de rémunérations et de conditions de travail.

C'est la posture de la FSU et de ses syndicats. C'est ce qu'il faut expliquer à nos collègues.

La FSU ambitionne de retrouver la première place dans la fonction publique de l'Etat et d'être représentative dans la fonction publique territoriale pour promouvoir les services publics et la fonction publique au service du progrès social et de la solidarité.

En s'appuyant sur une autre répartition des richesses produites, c'est possible. Car la France est un pays riche. Deuxième puissance européenne, cinquième puissance mondiale, la France est riche aussi de son modèle social. Pour la FSU l'ensemble des services publics et la fonction publique peuvent jouer un rôle essentiel dans la relance de l'activité de notre pays, dans la lutte contre les inégalités et dans l'anticipation des mutations à venir.

Les questions d'une autre répartition des richesses, plus favorable aux salariés, d'une réelle réforme

fiscale, d'un nécessaire débat prenant en compte le coût du capital... sont plus que jamais d'actualité.

L'obstination du gouvernement à poursuivre sa politique économique libérale, une politique de l'offre, de baisse des dépenses publiques (21 milliards d'économie en 2015...), d'aides aux entreprises sans contrôle, ni exigence de contreparties, ne permet pas la sortie de crise ni la réalisation des investissements d'avenir nécessaires pour assurer un développement durable.

Le CICE et le Pacte de responsabilité reposent sur la baisse des dépenses publiques et des protections sociales, or ils servent essentiellement des grandes entreprises qui ne sont pas celles qui en ont le plus besoin et contribuent à augmenter les dividendes au profit des actionnaires. Le coût du capital augmente au détriment des investissements productifs, de l'emploi et des salaires. Les réponses du gouvernement consistant essentiellement à réduire drastiquement les dépenses publiques pour financer les cadeaux fiscaux aux entreprises sont un échec.

L'ensemble de la fonction publique doit avoir les moyens de rendre les services de qualité indispensables aux usagers sur tout le territoire.

La fonction publique est bien un investissement et non une charge. C'est une chance pour notre société en quête de justice et de solidarité.

Mesurer les effets des orientations syndicales

Expliquer aux collègues les choix de la FSU

L'action syndicale obtient des résultats

L'ambiance est à la morosité, au renoncement à tout engagement individuel ou collectif dans une transformation de nos contextes de travail. Pourtant la dernière période a montré, modestement certes car il serait malvenu de faire du triomphalisme, que la détermination des syndicats, dans l'unité pouvait obtenir des résultats.

La lutte doit encore se poursuivre, l'unité elle-même étant un combat. Mais cependant ces résultats, même modestes construisent des perspectives concrètes et valident les choix stratégiques opérés.

Un CT spécifique à Jeunesse et Sports

Il y a quatre ans, rappelons-nous, nous avons dû voter pour un CT des ministères Santé, Social, Travail, Ville, Jeunesse et Sports, Droits des Femmes. La FSU y a obtenu un siège. Didier Hude l'a occupé.

Durant la période EPA a fait le choix de condamner et de travailler à la transformation des structures construites par la RGPP, et entérinées par la MAP. Avec d'autres organisations syndicales EPA a milité pour obtenir un CT spécifique à Jeunesse et Sports, quitter la DRH des ministères sociaux, rejoindre un pôle éducatif et quitter les DDI.

Par un boycott interfédéral du CTM et des CT locaux, dans lesquels bon nombre de nos militants se sont engagés, nous avons obtenu la création d'une

instance de préfiguration d'un CT spécifique : l'instance transitoire de concertation (ITC). Cette instance depuis un an et demi se réunit en amont du CTM des ministères sociaux pour examiner tous les textes concernant Jeunesse et Sports.

Dans le prolongement de notre action, les autres ministères auront aussi leur CT spécifique.

Cette victoire n'est pas anecdotique. Le CT Jeunesse et Sports nous permet de travailler exclusivement les dossiers de Jeunesse et Sports, là où, avant, les réunions des CT de 4-5 ministères imposaient de travailler tous les dossiers des autres.

Le mélange des dossiers en faisait un CT de gestion, minorant de fait la question des missions. Car c'est là le reproche principal à faire à la RGPP et à la MAP : là où l'on pouvait organiser les services en fonction des missions, il faut désormais organiser les missions en fonction des moyens.

Le CT spécifique permet de mettre le « pied dans la porte » pour nos autres revendications : un pôle éducatif, quitter la DRH des ministères sociaux, et quitter les DDI pour constituer des services régionaux dotés d'unités territoriales.

Rejoindre un pôle éducatif

Malgré les gages donnés en 2012 à un big bang des politiques jeunesse, et au sport éducatif, Jeunesse et Sports même avec l'ajout de l'éducation populaire n'a été qu'un outil de la poursuite des politiques antérieures : réparation sociale, cohésion sociale, santé en lieu et place de l'éducation et de l'émancipation.

La priorité jeunesse est devenue une nouvelle fois une entreprise de dérèglementation du travail en commençant par les jeunes (poursuite du service civique pour retarder encore le premier emploi par exemple). En 1981, ce sont des postes de fonctionnaires qui avaient été créés, en 1997 des Emplois jeunes, en 2012, des emplois d'avenir et des services civiques... La mise en œuvre des rythmes aura été à cet égard l'illustration du renoncement à la construction d'une véritable filière professionnelle.

Aujourd'hui le mode majoritaire d'entrée dans la vie active pour un jeune est le CDD. Plusieurs CDD ! La précarité en fait.

Placer Jeunesse et Sports dans la sphère des ministères sociaux revient à nous placer dans la position du médecin sur une zone de conflit alors que nous sommes diplomates et qu'à l'ONU il n'y a plus personne. L'éducation populaire est fille du programme du conseil national de la résistance. Le chaos peut être évité par l'éducation, la sécurité sociale, la nationalisation des banques, la justice fiscale, une presse libre des pressions du commerce ...

Au plan national, au plan local, dans les services de l'Etat, dans les collectivités locales, dans les associations : au sport santé nous préférons le sport émancipateur, et, à la cohésion sociale nous préférons l'éducation populaire

Nous avons maintenant l'expérience de la cohésion sociale : cela ne fonctionne pas. Trois rapports le disent. Le courage politique manquerait-il ? Le courage, non, il ne manque pas, car il en faut pour mettre en chiffres les nouvelles diminutions des dépenses publiques. C'est la politique qui manque.

L'action syndicale doit obtenir encore le pôle éducatif et tous en DR

EPA et la FSU ont ouvert des pages dédiées sur leurs sites internet respectifs. Vous pouvez vous y reporter.

L'action syndicale doit obtenir encore le pôle éducatif et tous en DR

Un pôle éducatif, c'est réaffirmer que Condorcet lui-même voyait deux volets à son projet d'instruction générale : l'un pour les enfants, l'autre tout au long de la vie.

C'est sortir de la logique de redistribution, de distribution d'aides pour s'engager vers des actions éducatives tout au long de la vie. C'est organiser les services autour de cette mission, plutôt qu'autour des chaînes hiérarchiques et des tableaux de bord de gestion.

L'ordre des valeurs dans les services ne serait plus calculé à la place occupée dans la chaîne hiérarchique, ni au poids du BOP, mais à la capacité d'impliquer les citoyens dans la maîtrise et la transformation de leur cadre de vie.

Enfin, malgré toutes nos réserves sur les motivations et modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, s'il s'agit d'une véritable priorité, alors notre place est dans la sphère éducative et pas dans la sphère sociale. Nous laisser dans le pôle des ministères sociaux confirme ce qui est donné à lire aux parents, aux enfants et aux enseignants : Jeunesse et Sports, c'est le ministère des garderies périscolaires pour ceux qui n'ont pas les moyens de se payer le piano et le tennis.

Quitter les DDI : tous en DR et unités

Ces élections professionnelles ouvrent un espace pour faire entendre cette revendication. Et que l'on ne nous dise pas que ce n'est pas possible que les personnels ne comprendraient pas, que les services ont été fusionnés, les organigrammes publiés. Nous avons eu à vivre déjà cette situation avec les DRDJS qu'il a fallu déconstruire pour faire des DR et des DDI. Nous n'avons pas eu droit à tant de sollicitude, et de toutes façons nous sommes prêts.

La RGPP a morcelé les services, éparpillé les compétences et les a isolées.

Nous voulons que soit restauré le lien entre les services et le ministère sans passer par le filtre des préfets. Nous voulons des équipes régionales de PTP. Nous voulons que leurs compétences puissent s'exercer sur l'ensemble du territoire régional, parce qu'aujourd'hui on leur demande de la polyvalence et que leurs spécialités de concours sont niées. Cela permet de constituer des équipes régionales là où il

y avait isolement et polyvalence.

Nous voulons des inspecteurs qui portent des politiques nationales et qui sécurisent les pratiques. Nous ne voulons pas de contremaîtres.

Les unités territoriales permettent de garantir une proximité pour les usagers et de concilier les choix de vie des agents et leurs missions. L'affectation administrative des agents doit être régionale, leur situation géographique reste dans des Unités Territoriales, lesquelles peuvent rester dans les locaux actuels.

Rester dans des DDI cela revient à nous condamner à la disparition, compte tenu de la baisse des effectifs et des moyens. Regrouper nos forces dans les directions régionales cela nous donne la visibilité qui nous manque aujourd'hui ainsi qu'une « force de frappe » par la réaffirmation du sens éducatif de nos missions.

L'évolution des statuts l'amélioration des revenus

La masterisation des corps pédagogiques de l'Education Nationale, a pour conséquence, compte tenu de l'alignement des corps techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports sur ceux des professeurs certifiés, de nous engager sur une modification des statuts. Nous avons déjà bien engagé ce travail avec l'administration en commençant par le statut des professeurs de sport et commencé celui des CEPJ.

Les divers remaniements ministériel ont grandement retardé ces travaux. L'avancement unique, c'est à dire sans cadencement grand choix, petit choix, ancienneté, sans allongement global de la carrière semble acquis. Mais la question du contrôle, celle des modalités d'évaluation professionnelle restent des points sensibles.

Cependant la perspective pour EPA est celle de

« tous CTPS ». Compte tenu de la baisse de nos effectifs, de l'élévation du niveau de recrutement, laisser perdurer 3 statuts différents nous fragilise tous.

Pour tous enfin, le gel du point d'indice doit être stoppé. L'augmentation du point d'indice, l'amélioration des carrières est prioritaire. Les régimes indemnitaires, les IFSEEP (indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir) vont à l'encontre de nos exigences.

Les carrières et rémunérations des catégories C ont été améliorées, mais, en faisant leurs comptes, les personnels s'aperçoivent que cette amélioration indiciaire leur fait parfois gagner moins.

QUELQUES RAPPELS

Rappel des compétences des CT

Local ou national les compétences d'un CT sont identiques :

« Les comités techniques sont consultés, dans les conditions et les limites précisées pour chaque catégorie de comité sur les questions et projets de textes relatifs :

- 1- A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- 2- A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- 3- Aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- 4- Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
- 5- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents
- 6- A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- 7- A l'insertion professionnelle ;
- 8- A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- 9- A l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux

Le comité technique bénéficie du concours du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les matières relevant de sa compétence et peut le saisir de toute question. Il examine en outre les questions dont il est saisi par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créé auprès de lui.

Les comités techniques sont également consultés sur la participation de l'Etat et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels définie par le décret du 19 septembre 2007.

Les incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire font l'objet d'une information des comités techniques.

Les comités techniques sont compétents pour examiner les questions intéressant les seuls services au titre desquels ils ont été créés.

Les comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés.

Ce bilan est établi annuellement. Il indique les moyens, notamment budgétaires et en personnel, dont dispose ce service et comprend toute information utile eu égard aux compétences des comités techniques »

Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat NOR : BCRF1102030D

L'administration, en particulier localement, nous a montré qu'elle éprouvait de grandes difficultés à inscrire tous ces points à l'ordre du jour des CT. Les règlements intérieurs relatifs aux horaires de travail ont été débattus, parfois même dans l'urgence, mais pour examiner et débattre des répartitions de primes, du bilan social, des questions de formation, de l'organisation des services, de la gestion prévisionnelle des effectifs, l'administration manque de temps, oublie, ... si des organisations syndicales ne viennent le lui rappeler.

En l'absence de vie syndicale locale, les instances de dialogue ne fonctionnent pas. Des situations conflictuelles, ou pire, des situations de souffrance individuelle se cristallisent.

L'émergence de la « souffrance au travail » est le résultat de la déconstruction des instances de dialogue social, d'absence de conflictualité portée par des organisations collectives que sont les syndicats. Les médecins, les industries pharmaceutiques et experts divers, prolifèrent sur le désert des solidarités concrètes et de proximité sur les lieux de travail.

Syndicaliste nous devons écouter, mais aussi prévenir en exigeant des réunions de CT et CHSCT.

Et nous porter candidat dès maintenant pour y siéger.

Rappel des compétences des CAP

Les commissions administratives paritaires connaissent, en matière de recrutement, des propositions de titularisation ou de refus de titularisation.

Elles connaissent des questions d'ordre individuel résultant de l'application de l'article 24, premier alinéa (2°) et second alinéa, de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que des articles 45,48,51,52,55,58,60,67,70 et 72 de la loi du 11 janvier 1984 précitée. [c'est à dire, les avancements, les mutations, la notation, la discipline] Elles connaissent également des décisions refusant le bénéfice du congé prévu au 7° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 précitée.

Elles sont saisies, à la demande du fonctionnaire intéressé, des décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps

partiel, des litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel et des décisions refusant des autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue.

Elles peuvent enfin être saisies dans les conditions prévues à l'article 32 du présent décret de toutes questions d'ordre individuel concernant le personnel. (Décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires)

Les commissaires paritaires d'EPA sont à la disposition de chacun pour répondre aux questions, expliquer.

Didier Hude, coordonne toutes les CAP de notre secteur. Un simple courriel au siège d'EPA suffit pour obtenir les renseignements demandés.

Mener la campagne

Pour assurer le succès de ces élections pour la FSU il faut des militants qui s'engagent sur les listes et organisent les campagnes locales. Les collègues ne voteront FSU que si des personnes s'engagent.

Les trois votes sont cohérents, voter FSU aux trois scrutins est nécessaire.

Il faut expliquer aux collègues les modalités de vote et l'intérêt qu'ils ont à voter pour les listes de la FSU.

Pour cela nous invitons tous les adhérents à :

- Organiser des réunions d'information syndicales sur leurs lieux de travail.
- Se réunir en section régionale et soutenir les campagnes FSU dans tous les services.
- Prendre contact avec les adhérents des autres syndicats de la FSU concernés (SNEP, SNASUB, SNUITAM).

· Faire des listes car même sur sigle les sièges ne se gagneront que si les collègues rencontrent les personnes qui dans les services porteront les mandats.

· Faire le bilan des 4 dernières années et le faire connaître (que l'on ait obtenu des sièges ou pas).

· Faire connaître vos actions à EPA et aux sections départementales FSU.

· Participer aux réunions des sections départementales FSU qui organisent la campagne

Cependant des collègues ne pourront pas voter 3 fois pour la FSU : il n'y aura peut être pas de candidats dans tous les corps (en particulier dans les corps santé-social), il n'y aura pas de listes FSU dans toutes les DDI qui votent sur liste, pour ces raisons aussi il faudra expliquer aux collègues et éclairer les choix.

Etre candidat aux CT locaux

Les listes des candidats aux CAP sont closes. La liste pour le CTM Jeunesse et Sport l'est également. Elles ont été validées dans leurs principes au congrès de juin.

Restent les scrutins locaux. Le dernier Traverses indique la liste des DR, DDCS et DDCSPP qui doivent voter sur liste.

A l'heure actuelle nous ne serons pas en mesure de présenter des listes partout, même en conjuguant les forces d'EPA, du

SNASUB, du SNEP et du SNUITAM.

Tous les adhérents EPA des DR ont reçu par courriel une invitation à s'organiser pour constituer des listes. La même démarche est en cours pour les DDCS et DDCSPP.

Les listes et les candidatures individuelles sont toutes à faire remonter au siège EPA à Nantes.

Etre correspondant de liste

L'administration demande que des délégués de liste ou des correspondants de l'organisation syndicale soient désignés. Il n'y aura qu'un seul délégué ou correspondant -national- auquel s'ajoutera un délégué suppléant qu'il appartient aux

sections locales de désigner.

Ces personnes ont pour mission d'organiser avec l'administration les élections, la distribution du matériel de vote, tenir le scrutin et participer au dépouillement.

Dépôt des candidatures

Elles seront effectuées par le syndicat national désigné (EPA, SNEP ou SNUITAM). Le dépôt de candidatures au plan local est source d'erreurs et d'oublis.

Vérifier les listes électorales

Il s'agit de vérifier que tous les collègues figurent bien sur les listes. Il s'agit aussi d'inciter les collègues administratives de l'Education Nationale de créer leur compte électronique d'électeur.

Lors du précédent scrutin, c'est là qu'il y a eu le plus grand nombre d'erreurs. Il faut se rendre sur le site et nous signaler toutes les erreurs.

www.education.gouv.fr/electionsp2014

Contribuer aux professions de foi

Toutes les professions de foi sont élaborées par les secrétariats nationaux des syndicats concernés. Des espaces spécifiques pour les situations locales sont prévus. Il faudra faire parvenir au secrétariat à Nantes ce que vous voulez faire figurer dans cet espace.

23 octobre 2014

C'est la date ultime commune à tous les scrutins pour déposer les sigles, listes, professions de foi et modèle de bulletin de vote.

EPA et la FSU s'en chargent au plan national.

Le temps est donc compté.

Des exemples de luttes locales

Pour rassurer sur les capacités et les modalités de travail dans les CT locaux quelques retours sur les actions menées dans les DD et DR.

Les locaux

Les élus d'EPA se sont mobilisés à la **DDCS du Finistère** pour faire valoir le droit de retrait des personnels suite aux dégâts des eaux. Ils ont rencontré le préfet pour lui rappeler ses devoirs pour la sécurité des agents et des usagers.

A **Marseille** ils ont fait de même pour dénoncer amiante, légionelle, pannes d'électricité.

A la **DRJSCS de Nantes**, le poste de secrétaire du CHSCT a été attribué à l'un des deux représentants siégeant pour la FSU. C'est dans ce cadre, suite à de nombreuses interpellations et plaintes par les personnels concernant les mauvaises conditions de travail (problème de climatisation, travail en open space...), que la secrétaire a initié une action intersyndicale (FSU, UNSA, CGT, CFDT) auprès des personnels sous la forme d'une enquête visant à obtenir une photographie précise et à quantifier et caractériser les difficultés rencontrées au quotidien par les agents.

L'intention était très claire, et exposée comme telle en réunion du CHSCT : alerter la Préfecture, propriétaire des locaux, sur le mal-être quotidien généré par des conditions matérielles pénibles et inacceptables qui engendrent tension, stress et démotivation. Nous avons également mis l'accent sur le fait que cette situation s'ajoutait au mal-être engendré par la mise en œuvre de la RGPP, origine de ce relogement forcé dans un bâtiment qui était déjà l'objet de nombreuses plaintes par les agents de la DRASS et de la DDASS qui y travaillaient.

Les résultats de l'enquête conduite auprès des personnels ont été présentés et rendus au représentant de la préfecture lors d'un conseil de cité (qui réunit tous les services présents dans le bâtiment). Nous avons exigé des réponses rapides et des propositions urgentes pour sortir de ce bâtiment qui est une ineptie financière, humaine et environnementale.

Suite à cette interpellation, la préfecture a mis en place une analyse économique pour un relogement ou un réaménagement. La solution sera validée en 2015 dans le cadre du SDIR. L'intersyndicale a rappelé qu'elle serait vigilante à ce que le « facteur humain » pèse plus que le facteur économique. Le résultat est relativement satisfaisant puisque nous avons été entendus, même si la réactivité gouvernementale n'est pas proportionnelle à la grogne des personnels, et que la vigilance est de mise.

Toutes ces actions révèlent le peu de cas qu'il est fait des conditions de travail des collègues, devant l'impératif de mutualisation et que le travail dans les CT et CHSCT doit être soutenu par des mobilisations de collègues et des relais dans la presse.

A la DR de **Nancy**, le communiqué suivant est envoyé aux collègues et à la direction :

Un énième déménagement se discute d'abord avec les personnels concernés !

Les représentants des personnels ont reçu une convocation à un CHSCT se tenant le mardi 12 juin 2012. Le point 8 de l'ordre du jour prévoit « les projets de déménagement de plusieurs bureaux en été 2012 ». Or, les représentants des personnels découvrent ces projets ainsi que les personnels qui sont concernés.

Aussi, les représentants du personnel décident de ne pas siéger et demandent qu'en amont du CHSCT, des réunions de travail permettent d'accorder un espace de concertation aux agents impliqués dans ces déménagements. Cette méthode permettrait de proposer au CHSCT plusieurs hypothèses de configuration.

A la suite de ce communiqué un groupe de travail est mis en place associant les personnels concernés et le CHSCT. Il a abouti à une proposition rencontrant l'accord de -presque- tous.

promotions des agents

Au CT de la **DR de Nancy**, dans le compte rendu d'octobre 2013 des représentants de la FSU diffusé à tous les agents :

la FSU relaie le message des commissaires paritaires qui

regrettent, au niveau national, que les remontées des régions correspondent à la volumétrie des promotions, transformant ainsi les CAP en chambres d'enregistrement. L'administration confirme que le taux des promotions n'est qu'indicatif et qu'il est possible de le dépasser en faisant remonter davantage de candidatures.

Des exemples de luttes locales

la formation continue

A Nancy dans le compte rendu des personnels : Les organisations syndicales dénoncent le fait que de plus en plus de réunions de coordinations nationales sont inscrites dans le PNF. Cette dérive pénalise les agents de deux manières : ils consomment ainsi des jours sur leurs droits à la formation et les crédits alloués à la formation sont utilisés à la place des crédits de

fonctionnement de l'administration. Par ailleurs, les DR doivent maintenant prendre en charge les frais de déplacement des agents en formation. Or, pour des raisons financières, certains chefs de services ne donnent pas leur accord et plusieurs stages sont ainsi annulés.

Nous devons maintenir une offre de formation pointue en lien avec les missions statutaires des agents.

à propos des DDI

A l'occasion des vœux de la préfète, en janvier 2013, l'intersyndicale EPA/SNAPS de la DDCS Seine et Marne a diffusé ce tract :

Les Directions Départementales Interministérielles de la Cohésion Sociale, créées dans le cadre de la RGPP impulsée par le précédent gouvernement et poursuivie par l'actuel avec la MAP (modernisation de l'action publique), contribuent chaque jour à la destruction du sens que comportent les missions ministérielles. Nous sommes assez lucides pour comprendre que plus de deux ans après leur création, le mariage de la carpe et du lapin ne se fera pas. Qui pense honnêtement que l'on peut animer et faire vivre côte à côte les politiques du logement, de l'hébergement, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de la politique de la ville, de la promotion de l'autonomie sociale, du droit des personnes, du droit des femmes... en conservant une expertise spécifique à chaque champ d'intervention ?

(...) Cette perte de sens a dans le même temps impacté les conditions de travail des agents générant ainsi souffrance et mal être au travail.

Nous croyons en des politiques d'Etat fortes et identifiées. Pas à des « fourre-tout » de missions dont, ni les objectifs, ni les publics, ni les méthodes ne sont communs.

Nous revendiquons un lien direct avec nos ministères d'appartenance afin d'avoir les moyens de mettre en œuvre réellement la politique pour laquelle nous sommes censés travailler.

Dans ce contexte, nos revendications sont les suivantes :

Concernant les DDI,

1. Fin des DDI et création de pôles régionaux par domaine d'intervention. La gestion départementale des missions s'effectuant au sein d'Unités Territoriales, sur le modèle de la DIRECCTE. Concernant l'administration jeunesse et sports, nous revendiquons le rattachement à un pôle éducatif régional non lié à la cohésion sociale.

Concernant Jeunesse et Sports,

2. Sortie des personnels jeunesse et sports du Secrétariat Général et de la Direction des Ressources Humaines des

ministères dits « sociaux ». (...) Nous demandons donc, logiquement, le transfert de cette compétence au sein d'une DRH de l'éducation.

En ce début d'année, nos revendications pourraient être encore plus nombreuses (moyens humains et financiers renforcés pour l'accomplissement à minima des objectifs de la Directive Nationale d'Orientation) mais l'urgence nous contraint à cibler notre action sur ces deux axes que nous jugeons essentiels à une saine reconstruction.

Dans le Lot, cette pétition a été signée par 60 % des personnels Les agents de la DDCSPP et de la DDT du département du LOT ont décidé de vous faire part de leurs vives inquiétudes relatives aux projets de mutualisations des fonctions supports de leurs services. Ils constatent que ces mutualisations les impactent au quotidien : dépannage informatique et téléphonique, dépannage des photocopieurs/imprimantes, entretien et réparation des locaux, gestion du courrier, renseignements sur la carrière, la rémunération, la retraite, etc...

Pourquoi lancer ces projets de mutualisation ? Quelle est leur finalité ?

Selon l'administration, ils ont pour but d'optimiser la qualité du service rendu et d'améliorer les conditions de travail des agents de ces services.

En fait, nous comprenons qu'ils s'inscrivent toujours dans le cadre de la RGPP.

Il s'agit de gérer la pénurie actuelle ou à venir en moyens humains, matériels et financiers.

Nous sommes bien placés pour constater que les mutualisations déjà réalisées n'ont apporté aucun gain dans la qualité du service rendu, bien au contraire. Les procédures se sont alourdies, les délais se sont allongés sans que l'on puisse mettre en cause les compétences et le professionnalisme de nos collègues.(...) Les agents réaffirment que la vocation des Services Publics vise à garantir les valeurs comme l'égalité de traitement et d'accès à chaque citoyen dans un esprit de solidarité nationale(...).

Le contractuel et l'héautontimorouménos*

Courte fable, fondée sur un récent vécu

Soudain, à l'autre bout du fil, un blanc. Un silence qui dure. Et puis la voix reprend, incertaine, au bord des larmes peut-être. En tous cas au bord de quelque chose :

- *Mais... vous savez... j'ai 248 arrêtés de nomination à faire. Et je suis seule.*

- *Seule ? C'est pas vrai !*

On a envie maintenant de la consoler, de lui dire que ce n'est pas si grave. Notre compassion irai même jusqu'à lui dire qu'après tout on est contractuel depuis si longtemps, depuis le temps béni des emplois-jeunes et on est si content maintenant d'avoir eu le concours-Sauvadet... Quelques semaines ou mois d'incertitude de plus ou de moins... Et puis sa solitude...

- *Ne pleurez-pas, Madame...*

Certes on est un peu inquiet. On était jusqu'à présent informaticien-chargé-de-maintenance-des-150-ordis-plus-du-réseau-plus-du-site-web-et-du-wifi-des-logements-de-fonction-du-directeur-et-sous-directeur dans un CREPS (en gros homme à tout faire, corvéable à merci) et on se retrouve, après bien des péripéties, fonctionnaire détaché de catégorie B du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ! Mazette !! C'est presque trop d'honneur !

Catégorie A... ils ont pas voulu. Trop cher sans doute.

Mais tant pis, un pas a été fait, des combats personnels, obstinés et obscurs, souvent mal relayés par les happy-few syndicaux mais âprement vécus, dans le labyrinthe, par les représentants locaux : des acharnements ignorés et des palabres sans fin pour savoir si ces gens dont on a tant besoin, avec leur savoir et parcours hétérodoxes, leurs histoires de vie vivantes, on les intègre ou pas...

On aimerait bien savourer ce moment, être sûr : enfin j'y suis !

Fonctionnaire ! Damned !

- *Madame ? Vous avez bien reçu tous les papiers ?*

- *Non, il me manque le certificat médical.*

- *Mais on vous l'a envoyé 3 fois, c'est pas possible ! Je vous jure que je suis un grand et beau garçon, en pleine forme ! J'ai pas les oreillons et même que je cours très vite !*

C'est pas grave, on renverra le certificat. On est un peu rassuré : on n'est pas un cas isolé, ils savent qui nous sommes, ils ne nous ont pas oublié et les absences ou incompétences des DRH locales et l'inertie coupable, méprisante et détestable de certains Chefs de service ne nous priveront pas de ce que nous avons gagné.

Mais la voix reprend, un peu raffermie et boudeuse :

- *Par contre, je sais pas qui va le signer !*

- *Mais quoi donc ?*

- *Ben, l'arrêté ! Ils sont tous partis. Je suis seule, je vous dis !*

Et tout à coup s'ouvrent devant le néo-fonctionnaire des perspectives inattendues : bureaux désertés, couloirs vides, téléphones résonnant dans l'abyssal, mails perdus, arrêtés en souffrance, souffrance, souffrance...

Kafka mâtiné de Fernand Raynaud : Jeunesse et Sports en déshérence. Vous y êtes. Vous êtes entré dans le grand corps malade. Welcome ! Ce corps qui se dévore lui-même, qui dégurgite, rejette, expectore et défèque ses plus beaux enfants. Celui qui a la phobie de lui-même, qui oublie, dénie, qui mange ses morts et ses vivants. Comment se détruire soi-même, à coup de de RGPP et de MAP, à coup de privatisation et Ministères Sociaux, à coup d'auto-mutilation et décentralisation, à coup de Fourneyron, Vallaud-Belkacem et Kanner, même aseptie ou ineptie. Valls et Sacher-Masoch, s'auto-dévorer :

« Je suis la plaie et le couteau !

Je suis le soufflet et la joue !

Je suis les membres et la roue,

Et la victime et le bourreau !

Je suis de mon coeur le vampire,

- Un de ces grands abandonnés

Au rire éternel condamnés,

Et qui ne peuvent plus sourire !" *

- *Allo, Madame ? Vous êtes toujours là ?*

- *Ne me laissez pas seule...*

Je vous jure ! On vient, on vient ! Nous sommes vivants !

* Charles Baudelaire, "L'héautontimorouménos", in *Les fleurs du mal*".

Transfert des CREPS aux Régions examiné au Sénat en novembre

Un projet de texte a été soumis le 26 septembre aux organisations syndicales pour transférer aux Régions le patrimoine et les personnels en charge de l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'entretien.

L'administration a repris quelques unes observations des organisations syndicales.

L'amendement sera soumis par le gouvernement à l'occasion de l'examen de la Loi NOTR au Sénat.

Pour EPA, la réintroduction de l'éducation populaire dans les

missions est un point très positif. Il aurait pu être davantage affiché par un retour à l'acronyme antérieur et un double pilotage DJEPVA & DS.

Le point d'inquiétude majeur concerne le modèle économique qui a été « vendu » aux Régions : le transfert pourra être financé grâce aux ressources propres générées par l'activité des établissements. La composition du CA ne garantit pas que les principes du service public prévalent sur l'objectif d'augmentation du chiffre d'affaires.

La formation coûte cher, il faut diminuer les dépenses de l'Etat. Et si on essayait l'ignorance ?

Les inspecteurs généraux avaient formulé 40 propositions pour faire évoluer la politique de formation du ministère. Le directeur des sports a présenté devant la Commission paritaire consultative des métiers du sport et de l'animation, le 23 septembre, 3 propositions d'action.

Chacune de ces propositions fait l'objet d'un groupe de travail.

1-étudier la réduction du nombre d'UC des BPJEPS

2-étudier la modification du régime d'habilitation et sécuriser juridiquement l'habilitation

3-coordonner les observatoires sur les métiers et les formations.

Pour ces trois groupes le même objectif : simplifier pour alléger la charge de travail des DR.

A diffuser

UNE SÉRIE D’AFFICHES POUR COMBATTRE LES IDÉES FAUSSES SUR LES PAUVRES ET LA PAUVRETÉ

éditée par ATD quart monde.

Le 17 octobre se déroule journée mondiale du refus de la misère. Les affiches peuvent être commandées sur le site d'ATD quart monde au prix de 15 €.

A Lire

En finir avec les idées fausses sur la fonction publique et les fonctionnaires, Bernadette Groison, Ed de l'Atelier

L'ouvrage est édité par la FSU sous la signature de Bernadette Groison, il donne des arguments à celles et ceux qui en manqueraient pour combattre les idées fausses pas seulement pour « tenir » dans les repas de famille mais aussi parmi nos collègues et les équipes de direction (nous avons même rencontré des médecins de prévention) devenus perméables à ces préjugés.

En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite, Pierre-Yves Bulteau, Ed. de l'Atelier.

Pour affronter la pensée d'extrême droite sur d'autres terrains que celui de la morale. Des syndicats (CGT, Solidaires, FSU, Unef, UNL, Fidl) et associations (Ligue des droits de l'homme, Mrap, JOC) ont mené cette réflexion, face à la «banalisation préoccupante» des antiennes répétées notamment par le Front national. Un outil militant.

On peut se procurer les deux ouvrages dans les sections départementales FSU.